

Avis de convocation / avis de réunion

LFP RENOVIMMO

Société civile de placement immobilier au capital de 5 772 525 euros
Siège social : 128, boulevard Raspail – 75006 PARIS
798 151 502 R.C.S. PARIS

**AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION A HUIS CLOS, SANS LA PRESENCE PHYSIQUE
DES ASSOCIES**

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire convoquées le dix-sept juin deux mille vingt n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum requis, les associés de la Société Civile de Placement Immobilier LFP RENOVIMMO, sont à nouveau convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire sur seconde convocation le vingt-quatre juillet deux mille vingt à neuf heures trente

Avertissement

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du Covid-19, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, la société de gestion a décidé de tenir les Assemblées générales à huis clos, hors la présence physique de ses associés.

Dans ces conditions les associés sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote joint à la convocation qui leur a été adressée selon les modalités précisées au paragraphe « Comment participer à l'Assemblée ? » de la convocation.

afin de délibérer sur les mêmes ordres du jour :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes – Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2019 ;
4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Dénomination de la société - Modification corrélative de l'article III des statuts ;
2. Modification du montant de la commission sur réalisation de parts sociales applicable et extension au cas des parts en déshérence - Modification corrélative du § 1 de l'alinéa 6 de « l'Article XVII : Rémunération de la Société de Gestion » des statuts ;
3. Réduction du capital social, pouvoir à donner à la société de gestion ;
4. Pouvoirs en vue des formalités.

Le projet de résolutions a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 65 du 29 mai 2020.

**La Société de Gestion,
La Française Real Estate Managers**